Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260120-DEL2026_010-DE

DEL 2026/010

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT JANVIER A VINGT HEURE TRENTE-CINQ, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET.

Lieu de la séance	Salle des fêtes – 10 rue du Couesnon – Mézières-sur-Couesnon
Date de convocation	14 janvier 2026
Présents	MMes C. BRIDEL, S. CHYRA, C. COLLAS, L. DERIEUX, I. GAUTIER, L. LEBLANC, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, S. PRETOT-TILLMANN, R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT, MRS O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, V. BONNISSEAU, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DUPIRE, E. FRAUD, C. GAUTIER, Y. LE ROUX,M. MAILLARD, B. MICHOT, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX
Absents représentés	MMes. I. MARCHAND-DEDELOT (Pouvoir A M. R. SALAUN)
Absents	MMES N. CHARDIN, M. DESILES, L. LEBLANC, R. PIEL, MR S. HARDY, S. RASPANTI, P. ROCHER, S. TRAVERS
Secrétaire de séance	M. J. DUPIRE.

ADMINISTRATION GENERALE

Présentation des dernières décisions prises par Monsieur le Président et le Bureau communautaire dans le cadre de leurs délégations

Rapporteur : Stéphane PIQUET, Président

Par délibération n° 2020/082 en date du 7 juillet 2020, le Conseil Communautaire délègue au Président une partie de ses attributions conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Par délibération n° 2022/166 en date du 4 octobre 2022, le Conseil Communautaire délègue au Bureau Communautaire une partie de ses attributions conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT.

Conformément à ce même article, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260120-DEL2026_010-DE

Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n°2025-135 en date du 2 décembre 2025 :** Avenant au contrat de développement touristique jusqu'au 31 décembre 2026
- **Décision n°2025-137 en date du 10 décembre 2025 :** Avenant n°1 à la convention d'honoraire pour conseil et assistance juridique dans la définition d'une promesse de vente sur Mottais2 par la SELARL Valadou-Josselin. Pour un montant de 714€.
- **Décision n°2025-146 en date du 18 décembre 2025 :** Signature des conventions tripartites de prestation de service pour l'entretien des bâtiments communautaires, soit la micro-crèche et la maison intercommunale de Dourdain.

Décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n°2025-128 en date du 6 novembre 2025 :** Dossier de remboursement suite à l'endommagement d'un store au nom de Monsieur REYMOND et Madame SPELDOOREN. Pour un montant 116.35€.
- **Décision n°2025-136 en date du 8 décembre 2025 :** Mise à bail du SILVA au SIAD suite au transfert du SAAD.

La séance est levée à 21h10.

Fait à Mézières-sur-Couesnon, le 20 janvier 2026

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site liffre-cormier.fr.

Le Président,	**Le Secrétaire de séance,**
Stéphane PIQUET	Jean DUPIRE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.